

CDC Argentan Intercom

Exploitation des systèmes d'assainissement des stations de Nécy, Occagnes, Vrigny, Rônai, Le Bourg-Saint-Léonard, Saint-Pierre-la-Rivière et Bailleul

PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CDC Argentan Intercom. Correspondant : Monsieur Laurent BEAUVAIS, Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP 90220 61205 Argentan cedex - Tél. : 0233122525, Fax : 0233122526, Courriel : juridique@argentan-intercom.fr.

Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.argentan-intercom.fr/>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7048135>.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Type d'organisme : Groupement de collectivités.

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice : Services généraux des administrations publiques dont assainissement.

Objet du marché : Exploitation des systèmes d'assainissement des stations de Nécy, Occagnes, Vrigny, Rônai, Le Bourg-Saint-Léonard, Saint-Pierre-la-Rivière et Bailleul.

Type de marché : Services.

Type de prestations : Autres services.

Code NUTS : FRD13

L'avis implique un marché public.

Autres informations : L'adresse de téléchargement du DCE au sein du profil acheteur est "<http://www.centraledesmarches.com/>" Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, tous les échanges entre les candidats et le pouvoir adjudicateur doivent être effectués par voie électronique. L'intégralité de la présente annonce est publiée sur le site "www.centraledesmarches.com" et au BOAMP.

Caractéristiques principales :

Procédure adaptée (L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 CCP), marché de services relatif à l'exploitation et l'entretien des infrastructures et ouvrages de collecte et de traitement en matière d'assainissement collectif présents sur le territoire d'Argentan Intercom. Durée d'exécution de 25 mois à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/01/2022. Non reconductible. Conformément aux articles L2113-10, L2113-11 et R2113-2 du CCP, ce marché ne fait pas l'objet d'une dévolution en lots séparés puisqu'en l'espèce la mission consiste à exploiter les ouvrages d'assainissement, ainsi pour garantir la continuité du service public il est nécessaire d'apporter une cohérence globale à la mission. Il est prévu une décomposition en tranches. La tranche ferme concerne l'exploitation des systèmes d'assainissement de Nécy, Occagnes, Vrigny, Le Bourg-Saint-Léonard et Saint-Pierre-la-Rivière. La tranche optionnelle concerne le projet du système d'assainissement de Bailleul. Les candidats n'ont pas à apporter de complément au CCTP, ils devront s'y conformer et fournir une proposition conforme à ses spécifications. En effet les variantes ne sont pas autorisées conformément à l'article R2151-8 du CCP. Il n'est pas prévu de visite obligatoire sur les sites des installations mais, au regard de l'importance et de la technicité du projet, le maître d'ouvrage a décidé d'organiser une visite facultative. Il est ainsi fortement conseillé aux candidats de se rendre sur place pour une meilleure appréhension de l'objet et des enjeux du marché. La visite facultative aura lieu uniquement le 11 juillet 2019 dans les conditions précisées au règlement de la consultation.

Refus des variantes.

Quantités :

La nature, la quantité et la description des prestations et leurs spécifications techniques ainsi que les lieux d'exécution sont donnés dans le CCTP. Les infrastructures et ouvrages de collecte et de traitement en matière d'assainissement collectif présents sur le territoire en régie d'Argentan Intercom consistent principalement en des réseaux de collecte des eaux usées, stations d'épuration, postes de relèvement, système d'insufflation d'air et cadres et tampons. Leur description et leurs spécifications techniques sont données dans le CCTP.

Options, description concernant les achats complémentaires :

Il n'est pas prévu d'options ou de prestations supplémentaires éventuelles. Des modifications du marché peuvent intervenir conformément aux articles L2194-1, L2194-2 et R2194-1 à R2194-10 du code de la commande publique. Notamment, la poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant.

Date prévisionnelle de début des prestations : 1 janvier 2020

Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés : En application des articles L2191-2 et R2191-3 à R2191-19 du code de la commande publique, une avance est accordée au titulaire lorsque le montant initial pour chaque tranche affermie est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution pour chaque tranche affermie est supérieur à 2 mois. Le montant de l'avance est fixé à 5% du montant initial TTC pour chaque tranche affermie. En application des articles R2191-7 al.3 et R2191-33 du code de la commande publique, le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire à concurrence de 5% du montant de l'avance. Se référer au CCAP pour de plus amples précisions.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement par fonds propres. Règlement des dépenses par mandat administratif suivi d'un virement. Les délais de paiement sont fixés à 30 jours. En application de l'article R2112-6 du code de la commande publique, les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires, appliqués aux quantités réellement exécutées, dont les libellés sont donnés dans le BPU, selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés. Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint d'entreprises. Il devra être joint à la candidature une habilitation du mandataire par ses cotraitants. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Conformément à la faculté posée par l'article R2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membres de plusieurs grou-

pements. L'entrepreneur, membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique et coordonne les prestations des membres du groupement. Les groupements doivent être constitués dès la remise des candidatures, aucun groupement ne pourra être constitué ultérieurement. Unité monétaire utilisée : l'euro

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : se référer aux documents de la consultation.

Situation propre des opérateurs économiques : se référer aux documents de la consultation.

Capacité économique et financière : se référer aux documents de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : se référer aux documents de la consultation.

Durée du marché : à compter du 1 janvier 2020 et jusqu'au 31 janvier 2022

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % valeur technique

40 % prix des prestations

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 02 septembre 2019 à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : MP2019-14

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, les candidats doivent impérativement transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique. Élimination des candidatures et des offres sous format papier, élimination des candidatures et des offres arrivées hors délais et des candidats frappés par une interdiction de soumissionner mentionnée aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique. Pour de plus amples renseignements se référer aux articles L2132-2 et R2132-1 à R2132-14 du code de la commande publique et au règlement de la consultation.

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Maxime LECORNEY, affaires juridiques , MET - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <https://www.argentan-intercom.fr/>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Caen , 3 rue Arthur le Duc, 14050 CAEN cedex . Téléphone : 0231707272 - Fax : 0231524217 . Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr . Site : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis : 2 juillet 2019.